

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL880

présenté par  
M. Matras, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

Au début de l'alinéa 6, substituer au mot :

« II »

les mots :

« Le plan communal de sauvegarde ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.